

Corridor® Glorin S 734

Dispersion autobrillante multi-usage



Domaines d'application

- Idéal pour une utilisation dans les établissements de santé tels que les hôpitaux, les maisons de retraite et les cabinets médicaux, ainsi que dans d'autres zones où des désinfectants sont utilisés
- Pour tous les revêtements de sol résistants à l'eau, pouvant être enduits (même l'humidité résiduelle) et soigneusement nettoyés tels que le PVC et le linoléum
- Revêtements avec traitement PUR pouvant être enduits
- Convient également aux sols absorbants en pierre naturelle et artificielle

Caractéristiques du produit

- Dispersion polymère durable et très brillante
- Très bon pouvoir garnissant et bonnes propriétés d'écoulement
- Forme un film d'entretien anti-salissures et résistant à l'abrasion
- Facilite le nettoyage d'entretien grâce à des performances de surface plus élevées
- Sans sels métalliques
- Résistance optimale à l'alcool et aux désinfectants
- Permet des réparations sans problème, par exemple sur les trottoirs, les surfaces debout ou les frottements de chaises
- Antidérapant selon DIN EN 16165
- Peut être facilement poli avec la machine à grande vitesse
- Economique, car adapté à la rénovation des films d'entretien à sec et au nettoyage (méthode par pulvérisation).
- Résiste aux influences mécaniques

Utilisation et dosage

- Appliquer pur en 2 à 3 couches fines.
- Consommation: 25 - 35 ml / par m² / par commande



Remarque

- Protéger du gel.
- Éteindre les sources de chaleur (chauffage au sol, chauffage, air chaud) avant l'application.
- Éviter l'exposition directe au soleil.
- Plus le nettoyage de base et le rinçage des revêtements de sol à pores ouverts comme le linoléum sont effectués en profondeur, mieux les propriétés du revêtement sont protégées.
- Une seule exposition temporaire sur la surface, sans mécanisme, à des désinfectants courants (solicitation continue de 15 minutes maximum) a été testée et ne provoque aucun dommage à la surface du revêtement.
- Le produit ne doit pas être déversé dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Les résidus de produit doivent être remis à des entreprises de traitement des déchets autorisées.
- Les changements ou différences de couleur du produit n'ont aucune influence sur la qualité. L'image du produit peut présenter des différences de couleur et de forme par rapport à l'original.
- **Sécurité** : Les mentions de danger et les précautions de sécurité figurent dans la fiche de données de sécurité correspondante, disponible à l'adresse www.buzil.fr.
- **Stockage** : Toujours garder les récipients fermés. Conserver à température ambiante dans le récipient d'origine. Utiliser les emballages ouverts dans les 9 mois.
- **Protection de l'environnement** : Introduire les récipients vides dans le système double. Pour des informations détaillées, voir Informations environnementales.

Plus d'informations

- **Couleur du produit**: blanc
- **Code GISBAU** : GE 10
- **Code UFI**: 8MR0-C0MR-X00C-RMC4
- À usage professionnel uniquement.

Unités de vente

- S734-0010RA: 1 x 10 l bidon



Information : certains produits ne sont pas disponibles à l'international. N'hésitez pas à contacter votre conseiller.

Les indications de nos fiches techniques reposent sur nos recherches et nos expériences, et correspondent au stade actuel de nos connaissances. Nous ne pouvons toutefois ni contrôler ni influencer les différentes conditions d'utilisation, les différents immeubles et produits. Nous ne pouvons donc donner dans nos fiches techniques que des informations générales. En conséquence, la qualité du travail dépend de l'étude professionnelle du projet et de l'utilisation par l'applicateur. En cas de doute, celui-ci est tenu de vérifier systématiquement la compatibilité du matériau à traiter avec le produit Buzil dans une zone peu visible, ou de consulter notre service technique. Nous ne pourrions donc en aucun cas être tenus pour responsables des indications estimées incomplètes ou incorrectes portées sur nos documentations d'information, sauf en cas de faute grossière (intention ou négligence grossière). D'éventuelles exigences basant sur la Loi allemande relative à la responsabilité des produits ne seront pas prises en compte. Cette édition annule et remplace les précédentes.